



LE SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DE L'AUBRAC RECRUTE UN CHARGE DE MISSION « MOBILITES DURABLES »

Descriptif de l'organisme employeur

Le Parc naturel régional de l'Aubrac a été labellisé par décret ministériel le 23 mai 2018. Il a pour mission de renforcer l'attractivité du territoire dans une logique de développement durable et de préservation des patrimoines naturels, culturels et paysagers.

Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de l'Aubrac pilote la mise en œuvre de la Charte du Parc en animant, coordonnant ou portant les opérations de préservation, d'aménagement et de développement durable inscrites dans la Charte. L'équipe du Parc est actuellement composée de 19 agents.

Plus d'informations sur : www.parc-naturel-aubrac.fr

Contexte territorial

Doté de spécificités naturelles, physiques, humaines et historiques qui ont forgé son identité, l'Aubrac est un haut plateau volcanique, ceinturé par le Lot et La Truyère, au sud du Massif central. Situé aux confins de deux régions, et de trois départements (Cantal, Lozère et Aveyron), l'Aubrac est une région peu peuplée dont les bassins de vie s'égrènent principalement dans la vallée du Lot et le long de l'autoroute A75.

Sur ce territoire rural, la démographie reflète des modes de vie contrastés. Les principales caractéristiques traduisent d'abord le vieillissement de sa population, et ensuite son inégale répartition entre des communes très rurales, peu peuplées et des centres-bourgs qui concentrent population, activités économiques et services. Face à un solde naturel défavorable, le solde migratoire en progression, contribue à une légère (et récente) augmentation de la population, plutôt liée à l'installation de ménages aux marges du territoire (vallée du Lot, près de l'autoroute A75). Ainsi se dessine un territoire « humain » à deux visages : un « cœur » relativement défavorisé et des périphéries plus « attractives ».

L'offre de transport en commun sur le territoire est restreinte :

- une seule ligne ferroviaire longe l'Est du territoire,
- les lignes régulières de transport en commun sont presque inexistantes et ne permettent pas une continuité de déplacements (ruptures interdépartementales et interrégionales)
- des services de transport à la demande ont été développés par les Communautés des Communes sous différents formats.
- ...

Cette conjugaison de facteurs, ajoutée à la dimension rurale de moyenne montagne du territoire fait que l'utilisation de la voiture reste incontournable aujourd'hui en Aubrac, ce qui entraîne des conséquences au niveau social et environnemental.

Dans un contexte général de transition énergétique (encadré par le Programme de transition énergétique et climatique en Aubrac) et un contexte local qui implique l'apport de réponses à l'isolement, à la dépendance, à l'enclavement d'une part, à la pérennité et au développement des activités économiques, d'autre part, les mobilités sont une préoccupation centrale du Parc naturel régional de l'Aubrac (mesure 32 de la Charte).

Pour rechercher des solutions innovantes, le Parc travaille sur les thématiques suivantes :

- Le covoiturage courte distance avec le déploiement d'une expérimentation, ECOSYST'M, sur une des communes du Parc.
- Le vélo, avec la définition de la stratégie cyclable du territoire dans le cadre de l'appel à projets « Vélo et Territoire » (ADEME) dont le Parc est lauréat.
- L'intermodalité et les autres alternatives à l'utilisation de la voiture, avec la réalisation d'un Plan de Mobilité Simplifié.

Description de la mission

Sous la responsabilité du directeur et au sein du pôle « Aménagement durable et cadre de vie », le chargé de mission contribuera à l'élaboration puis à la mise en œuvre du Plan de mobilité simplifié (PMS) et du Schéma directeur vélo.

1/ Plan de mobilité simplifié (40% du temps de travail)

- Piloter l'élaboration du **Plan de mobilité simplifié** (prestation en cours) : encadrement du bureau d'études et suivi de l'étude, validation du plan d'actions, présentation de l'étude aux collectivités ;
- Accompagner les collectivités dans la mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions : mobilisation des collectivités et entreprises concernées, accompagnement technique, administratif et financier ;
- Animer les instances de concertation internes et externes (comité de pilotage, comité technique, groupes de travail thématiques) ; assurer le suivi et l'évaluation des actions du PMS ;
- Participer aux différents réseaux ; organiser la concertation avec les partenaires (ADEME, Régions, Etat, Départements) ;
- Contribuer activement aux démarches, aux réflexions stratégiques ou aux programmes opérationnels autour de la mobilité et des déplacements, menés sur le territoire :
 - o Elaboration / révision de documents d'urbanisme (SCOT, PLUi...) ;
 - o Opérations engagées par les partenaires (Régions, Départements, Agences de mobilité, Autorité organisatrice de la mobilité...). Ex : Programmes Bourgs centres, Petites villes de demain...

2/ Schéma directeur vélo (40% du temps de travail)

- Piloter l'élaboration du **Schéma directeur vélo** (prestation en cours) : encadrer les prestataires en charge de la réalisation des schémas directeurs vélo sur les principales agglomérations de l'Aubrac et réaliser (en interne) le schéma directeur vélo, à l'échelle de l'ensemble du territoire de l'Aubrac (lien/articulation des schémas directeurs locaux entre eux) ;
- Participer à l'élaboration puis à la mise en œuvre d'un plan d'actions vélo et VAE ;
- Coordonner les animations autour du vélo, en mobilisant les associations/entreprises/établissements scolaires du territoire.

3/ Actions transversales autour de la mobilité durable (20 % du temps de travail)

- Organiser et animer la commission de travail « mobilités » au sein du PNR ;
- Sensibiliser les élus, les services, les acteurs du territoire et le grand public ;
- Organiser et animer des rencontres avec les acteurs locaux, des événements, des manifestations grand public ;
- Répondre aux appels à projets dont pourrait bénéficier le territoire, et accompagner leur mise en œuvre ;
- Communiquer sur les actions relevant de sa mission, en lien avec le chargé de mission communication ;
- Assurer le suivi budgétaire.

Formation et compétences requises

Compétences indispensables

- BAC +4 ou BAC +5 dans le domaine du transport, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme ou du développement des territoires.
- Expérience professionnelle souhaitée dans le domaine de la mobilité
- Maîtrise des politiques environnementales et plus particulièrement liées à la mobilité et au transport
- Capacités dans le montage technique, administratif et financier de projets

Connaissances et centres d'intérêts :

- Fort intérêt pour les problématiques environnementales et de mobilité en général : connaissances techniques (schéma directeur, plan de mobilité, plan de déplacement d'établissement scolaire, plan de mobilité simplifié) et excellente compréhension des enjeux
- Bonne connaissance du fonctionnement des collectivités locales, des institutions et du monde rural ainsi que du contenu des documents d'urbanisme (SCOT, PLUI...)
- Sensibilité aux enjeux énergétiques en secteur rural (problématiques agricoles, forestière...)
- Maîtrise des logiciels du « pack office » et connaissance en cartographie (SIG) appréciée

Savoir être :

- Sens du dialogue, du travail en équipe et aisance rédactionnelle
- Bonnes capacités d'animation et de communication, aisance dans l'expression orale, qualités relationnelles
- Organisé, rigoureux, dynamique et autonome

Conditions de recrutement

- Poste à pourvoir à partir du 15 mai 2021
- Poste de contractuel de la fonction publique territoriale, de catégorie A
- Rémunération brute annuelle : selon barème de la fonction publique territoriale, adaptable selon expérience professionnelle
- Temps plein (35h hebdomadaires) en CDD de 2 ans, renouvelable
- Lieu de travail : Village d'Aubrac – 12 470 SAINT CHELY D'AUBRAC
- Permis B et véhicule personnel indispensables

Candidatures

Adresser les candidatures (lettre manuscrite exigée, CV, photo et prétentions salariales), **avant le 20 avril** à :

Monsieur le Président
Syndicat Mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac
Village d'Aubrac
12 470 SAINT CHELY D'AUBRAC

Pour tout renseignement complémentaire : info@parc-naturel-aubrac.fr